



FORMATION SAVOIR REDIGER SON DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES : Donner des outils pour réaliser un document unique d'évaluation des risques professionnels. Identifier et hiérarchiser les risques professionnels. Formaliser, exploiter et mettre à jour le document unique d'évaluation des risques professionnels

CONTENU DE LA FORMATION : Le contexte réglementaire, la préparation de la démarche. Préparation à l'évaluation des risques, connaître son entreprise et ses situations de travail. Identifier les sources de danger au travail. Déterminer les risques et l'exposition des personnes. Savoir observer les situations de travail. L'évaluation des risques. Mise en place du document unique. Définir et planifier des actions de prévention.

MODALITES PEDAGOGIQUES POSSIBLES :

En présentiel, en centre de formation ou en entreprise, en groupe ou individuel.

En classe virtuelle (à distance en Visio conférence), en groupe ou individuel.

En distanciel : Module interactif à réaliser seul en entreprise ou chez soi (assistance téléphonique si besoin)

En multi-modal V1 : En Visio conférence avec le formateur puis regroupement en présentiel.

En multi-modal V2 : Module interactif à réaliser seul en entreprise ou chez soi (assistance téléphonique si besoin) puis regroupement en présentiel.

Durée en heures : 14 heures

CONDITIONS D'INSCRIPTION : Pour toutes modalités, maîtriser la langue française.

En classe virtuelle : disposer d'un PC ou tablette et d'une liaison internet.

En multi-modal : disposer d'un PC ou tablette et d'une liaison internet.

RESULTAT ATTENDU : QCM de fin de formation pour l'obtention de l'attestation de formation.

FINANCEMENT POSSIBLE : fond d'entreprise, OPCA, fond individuel, AIF.

PROGRAMME - ACTION DE FORMATION : aller vers

formation en présentiel

formation classe virtuelle

FORMACODE 42875

Répertoire spécifique non applicable

RNCP non applicable

Correspondances à faire parvenir au 10 rue des Papèteries 63300 THIERS

FORMATIONS ET CONSEILS. MME MOUNIER BRIGITTE.

SIRET N° 85208572900014. APE 8559A N° D'AGREMENT 84630510763.

Entreprise exonérée de TVA article 261-4-4 du CGI





**PROGRAMME DE FORMATION SAVOIR REDIGER SON DOCUMENT UNIQUE
D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS
PROGRAMME EN PRESENTIEL**

	DOMAINES DE COMPETENCES	POINTS ABORDES
	Contexte réglementaire	Comprendre le Code du travail et les principes généraux de prévention (art. L.230)
		Examen du décret du 05/11/01, la circulaire DTR du 18/04/02
	Préparation de la démarche	Construire l'organisation adaptée à l'entreprise
		Les acteurs et les moyens
		Associer les salariés
	Préparation à l'évaluation des risques	Connaître son entreprise et ses situations de travail
		Méthodologie et Outils
		Découpage de l'entreprise en Unité de Travail
		Choix du document d'identification des risques
	L'identification des risques	Identifier les sources de danger au travail à travers : Connaître le MAD
		Déterminer les risques et l'exposition des personnes
		Connaître et prendre en compte l'existant : travail prescrit / travail réel.
		Les mesures de prévention existantes.
	L'évaluation des risques	Elaborer la grille de cotation appelée aussi « grille de criticité »
		Hiérarchiser l'ensemble des risques identifié pour chaque U.T
	Mise en place du document unique	Connaître le contenu minimal du document unique
		Formalisation et communication au personnel du D.U
		Mise à jour du D.U
	Définir et planifier des actions de prévention	Les différentes actions à mettre en place
		Formalisation et communication
		Intégrer son évaluation des risques dans son plan d'action de la démarche de prévention

METHODE PEDAGOGIQUE : Méthode interrogative et explicative reposant sur de nombreux exercices dont 30% de mise en situation.

METHODE D'EVALUATION : QCM en fin de formation.

DATE ET SESSIONS DES FORMATION :

Sur sessions programmées, lien Carif oref.



**PROGRAMME DE FORMATION SAVOIR REDIGER SON DOCUMENT UNIQUE
D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS
PROGRAMME EN CLASSE VIRTUELLE**

DOMAINES DE COMPETENCES	POINTS ABORDES
Contexte réglementaire	Comprendre le Code du travail et les principes généraux de prévention (art. L.230)
	Examen du décret du 05/11/01, la circulaire DTR du 18/04/02
Préparation de la démarche	Construire l'organisation adaptée à l'entreprise
	Les acteurs et les moyens
	Associer les salariés
Préparation à l'évaluation des risques	Connaître son entreprise et ses situations de travail
	Méthodologie et Outils
	Découpage de l'entreprise en Unité de Travail
	Choix du document d'identification des risques
L'identification des risques	Identifier les sources de danger au travail à travers : Connaître le MAD
	Déterminer les risques et l'exposition des personnes
	Connaître et prendre en compte l'existant : travail prescrit / travail réel.
	Les mesures de prévention existantes.
L'évaluation des risques	Elaborer la grille de cotation appelée aussi « grille de criticité »
	Hiérarchiser l'ensemble des risques identifié pour chaque U.T
Mise en place du document unique	Connaître le contenu minimal du document unique
	Formalisation et communication au personnel du D.U
	Mise à jour du D.U
Définir et planifier des actions de prévention	Les différentes actions à mettre en place
	Formalisation et communication
	Intégrer son évaluation des risques dans son plan d'action de la démarche de prévention

METHODE PEDAGOGIQUE : Chaque participant se connecte en ligne. Le formateur s'assure que chaque participant a des connaissances de base. Méthode interrogative et explicative reposant sur de nombreux exercices et échanges.

METHODE D'EVALUATION : Quiz en ligne individuel sous la surveillance du formateur dans la classe virtuelle.

DATE ET SESSIONS DES FORMATION :

A la demande, nous contacter.